

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 juin 2014**

Nombre de Conseillers            L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil  
En exercice : 14                    Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail  
Présents : 14                        TAHTACI, Maire.  
Votants : 14

Date de la convocation            Présents : Sébastien AMBIEHL, Gérard BEDEZ, Anaïs DESMAZIERES, Vincent  
19/06/2014                            GUARDIOLA, Claude JEANDEL, Nathalie LEMOINE, Jean-Paul MAUROY, Alain  
Date d'affichage                    MINETTE, Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Claude  
02/07/2014                            RESSMER, Etienne ROYER.

Secrétaire de séance : Anaïs DESMAZIERES

---

**DÉSIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**  
**(ANNULE ET REMPLACE DCM 16-2014 DU 29/04/2014)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne comme suit les délégués du Conseil Municipal dans les structures intercommunales et les établissements de la Commune :

**Appel d'offres :**

3 titulaires : Claude RESSMER – Etienne ROYER – Olivier MOUGENOT

3 suppléants : Jean-Paul MAUROY – Alain MINETTE – Jean-Pierre OUDENOT

**Centre Communal d'Action Sociale :**

Anaïs DESMAZIERES (Vice-Présidente)

Gérard BEDEZ

Julie NEEL

Nathalie LEMOINE

**Travaux – Services techniques – Cadastre – Urbanisme - Cimetière :**

Etienne ROYER (Vice-Président)

Claude RESSMER

Jean-Pierre OUDENOT

Olivier MOUGENOT

Alain MINETTE

Sébastien AMBIEHL

**Ressources forestières :**

Claude JEANDEL (Vice-Président)

Alain MINETTE

Jean-Pierre OUDENOT

**Scolaire – Périscolaire –Péri-éducatif :**

Gérard BEDEZ (Vice-Président)

Sébastien AMBIEHL

Anaïs DESMAZIERES

Julie NEEL

**Budget – Finances :**

Jean-Paul MAUROY(Vice-Président)

Etienne ROYER

Jean-Pierre OUDENOT

**Santé – Hygiène - Sécurité :**

Julie NEEL (Vice-Présidente)

Nathalie LEMOINE

Sébastien AMBIEHL

**Relations publiques – Vivre ensemble :**

Nathalie LEMOINE (Vice-Présidente)

Gérard BEDEZ

Julie NEEL

Vincent GUARDIOLA

**Environnement – Espaces verts – Qualité de vie :**

Sébastien AMBIEHL (Vice-Président)

Olivier MOUGENOT

**Patrimoine (architectural et naturel) :**

Etienne ROYER (Vice-Président)

Jean-Paul MAUROY

Gérard BEDEZ

Olivier MOUGENOT

**Sport et Jeunesse :**

Gérard BEDEZ (Vice-Président)

Anaïs DESMAZIERES

Adoptée par :

14 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 2 juillet 2014.  
Le Maire, I. TAHTACI

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 juin 2014**

Nombre de Conseillers      L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil  
En exercice : 14              Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail  
Présents : 14                  TAHTACI, Maire.  
Votants : 14

Date de la convocation      Présents : Sébastien AMBIEHL, Gérard BEDEZ, Anaïs DESMAZIERES, Vincent  
19/06/2014                    GUARDIOLA, Claude JEANDEL, Nathalie LEMOINE, Jean-Paul MAUROY, Alain  
Date d'affichage              MINETTE, Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Claude  
02/07/2014                    RESSMER, Etienne ROYER.

Secrétaire de séance : Anaïs DESMAZIERES

---

**LOCATION : SALLE COMMUNALE / PRÉAU**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de réviser les règlements et les tarifs de location de la salle polyvalente et du préau applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Salle communale : TARIFS**

	1 journée	2 jours
Habitant de Viterne (applicable 1 fois /an /foyer)	140 €	230 €
Extérieur	300 €	580 €
Association de Viterne (pour chaque manifestation à caractère payant : loto, repas dansant, concours de belote ou de tarot....)	50 €	--
Association extérieure	270 €	530 €
Dépôt de marchandises et/ou mise en place de la salle (avant location, sous réserve que la salle ne soit pas louée)	30 €	

**Préau : TARIFS**

	1 journée
Habitant de Viterne (applicable 1 fois /an /foyer)	45 €
Extérieur	70 €
Association de Viterne	gratuit
Association extérieure	60 €

Adoptée par :  
14 voix « pour »,  
0 voix « contre »,  
0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission en  
Préfecture le 2 juillet 2014.  
Le Maire, I. TAHTACI

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 juin 2014**

Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.

Date de la convocation : 19/06/2014  
Date d'affichage : 02/07/2014

Présents : Sébastien AMBIEHL, Gérard BEDEZ, Anaïs DESMAZIERES, Vincent GUARDIOLA, Claude JEANDEL, Nathalie LEMOINE, Jean-Paul MAUROUY, Alain MINETTE, Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Claude RESSMER, Etienne ROYER.

Secrétaire de séance : Anaïs DESMAZIERES

---

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-3 et L.2125-1 à L.2125-6,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L.113-2;

Considérant que collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015** :

Nature du tarif	Tarif forfaitaire en €
Occupation du domaine public communal – Exercice du commerce ambulants Camion-magasin	
L'emplacement aux entreprises dont le siège social est situé à Viterne.	50 €
L'emplacement aux entreprises dont le siège social est situé à l'extérieur.	100 €

Adoptée par :  
14 voix « pour »,  
0 voix « contre »,  
0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission en  
Préfecture le 2 juillet 2014.  
Le Maire, I. TAHTACI

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 juin 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14	L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.
Date de la convocation 19/06/2014 Date d'affichage 02/07/2014	Présents : Sébastien AMBIEHL, Gérard BEDEZ, Anaïs DESMAZIERES, Vincent GUARDIOLA, Claude JEANDEL, Nathalie LEMOINE, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE, Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Claude RESSMER, Etienne ROYER.
	Secrétaire de séance : Anaïs DESMAZIERES

---

**INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU RECEVEUR DE LA COMMUNE**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les fonctions de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% du taux maximum par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et attribué à M. ROY Jean-Pierre,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mandater la dépense correspondante et à signer tout document relatif à cette affaire.

Adoptée par :  
14 voix « pour »,  
0 voix « contre »,  
0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission en  
Préfecture le 2 juillet 2014.  
Le Maire, I. TAHTCI

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 juin 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14	L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.
Date de la convocation 19/06/2014 Date d'affichage 02/07/2014	Présents : Sébastien AMBIEHL, Gérard BEDEZ, Anaïs DESMAZIERES, Vincent GUARDIOLA, Claude JEANDEL, Nathalie LEMOINE, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE, Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Claude RESSMER, Etienne ROYER.
	Secrétaire de séance : Anaïs DESMAZIERES

---

**INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE POUR LA SALLE COMMUNALE**

Le Conseil municipal fixe à 800 € le montant de l'indemnité annuelle allouée à Mme FAGOT Laurence chargée du gardiennage de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Cette indemnité sera versée à Mme FAGOT Laurence pour la 1<sup>ère</sup> moitié en juin et pour la seconde moitié en décembre, par mandat administratif.

Monsieur le Maire précise que cette indemnité est prévue au budget primitif 2014 – compte 6282.

Adoptée par :  
14 voix « pour »,  
0 voix « contre »,  
0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission en  
Préfecture le 2 juillet 2014.  
Le Maire, I. TAHTACI